CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 25 Septembre 2020

OBJET : Aide aux structures d'encadrement technique des agriculteurs - Année 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Septembre 2020 EN VISIOCONFERENCE, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer, au titre de l'exercice 2020, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 76 353 € à des structures d'encadrement technique des agriculteurs, conformément au tableau figurant en annexe.

La dépense sera imputée à hauteur de 76 353 €sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice des assemblées